

Conditions Générales de Vente

Prestations de bilan de compétences

Organisme de formation certifié Qualiopi au titre des actions de bilan de compétences

ARTICLE 1

Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à toutes les prestations de bilan de compétences proposées par Stéphanie BARTHELET EI — ART Formation.

Elles définissent les modalités contractuelles applicables entre l'Organisme de formation et le bénéficiaire.

Elles sont établies conformément aux dispositions des articles L.6353-1 à L.6353-7 du Code du travail.

La signature du contrat ou la validation d'une inscription sur la plateforme Mon Compte Formation emporte l'adhésion pleine et entière aux présentes CGV.

ARTICLE 2

Identification de l'organisme

Dénomination · Stéphanie BARTHELET EI — ART Formation

Statut · Entreprise Individuelle

SIREN · 853 234 250

SIRET · 853 234 250 00027

N° déclaration d'activité · 84 691 730 769 — enregistré auprès du préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes

Certification · Qualiopi au titre des actions de bilan de compétences — Certificateur : Qualitia Certification

Siège social · 33, rue de Bourgogne — 69009 Lyon

ARTICLE 3

Inscription et délai de rétractation

Conformément à l'article L.6353-5 du Code du travail, le bénéficiaire dispose d'un délai de quatorze jours

calendaires à compter de la signature du contrat pour exercer son droit de rétractation par lettre recommandée avec accusé de réception.

Aucune somme ne peut être exigée avant l'expiration de ce délai.

En cas d'exercice du droit de rétractation, le contrat est réputé nul et non avenue.

Pour les inscriptions réalisées sur la plateforme Mon Compte Formation, les conditions applicables sont celles prévues par les Conditions Générales d'Utilisation de la Caisse des dépôts et consignations.

ARTICLE 4

Conditions financières et règlement

4.1 TARIFS

Le coût de la prestation varie de 1 400 € à 1 800 € selon la formule choisie, TVA non applicable en application de l'article 293 B du Code général des impôts.

4.2 FINANCEMENT CPF

En cas de mobilisation du Compte Personnel de Formation, le bénéficiaire est redevable d'une participation forfaitaire obligatoire dont le montant est fixé par la réglementation en vigueur au moment de l'achat.

Cette participation est réglée directement via la plateforme Mon Compte Formation, sauf cas d'exonération prévue par les textes.

Tout reste à charge non couvert par les droits CPF est dû par le bénéficiaire.

4.3 AUTRES FINANCEMENTS

En cas de financement individuel ou par un tiers, les modalités de règlement sont précisées dans le contrat ou la convention de formation.

Tout retard de paiement pourra donner lieu à l'application des dispositions légales en vigueur.

ARTICLE 5

Annulation, interruption et résiliation

Toute demande d'annulation ou d'interruption doit être notifiée par écrit.

En cas d'interruption, seules les heures effectivement réalisées sont dues au prorata temporis.

En cas de force majeure, aucune pénalité ne pourra être appliquée. La force majeure s'entend de tout événement imprévisible, irrésistible et extérieur empêchant l'exécution normale de la prestation.

En cas d'abandon non justifié, les heures réalisées restent dues. Pour les financements CPF, les conséquences d'un abandon sont régies par la réglementation applicable à la plateforme Mon Compte Formation.

ARTICLE 6

Confidentialité et propriété intellectuelle

6.1 CONFIDENTIALITÉ

Conformément à l'article L.6313-4 du Code du travail, les informations recueillies dans le cadre du bilan sont strictement confidentielles.

6.2 PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les méthodes, outils, supports et contenus pédagogiques demeurent la propriété exclusive de l'Organisme.

Le document de synthèse est remis au bénéficiaire. Il ne peut être transmis à un tiers sans son accord exprès.

ARTICLE 7

Protection des données personnelles (RGPD)

Les données personnelles sont collectées dans le cadre de l'exécution du contrat et du suivi administratif et pédagogique.

Le responsable du traitement est Stéphanie BARTHELET EI – ART Formation.

Les données sont conservées pendant la durée nécessaire au respect des obligations légales applicables à la formation professionnelle.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, le bénéficiaire dispose des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et de portabilité de ses données. Il dispose également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

ARTICLE 8

Accessibilité et conditions de réalisation

Les prestations peuvent être réalisées en présentiel, en distanciel ou selon une modalité mixte.

Les personnes en situation de handicap sont invitées à signaler leurs besoins spécifiques lors de l'entretien préalable, afin qu'un aménagement adapté puisse être étudié et mis en œuvre.

ARTICLE 9

Litiges et médiation

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

En cas de différend, une solution amiable sera recherchée en priorité.

À défaut, le bénéficiaire peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation :

Médiation Consommation Développement

Centre d'Affaires stéphanois — Immeuble l'Horizon

Esplanade de France — 3, rue J. Constant Milleret

42000 Saint-Étienne

Téléphone : +33 (0)4 77 42 10 58

À défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les juridictions compétentes conformément aux règles de droit commun.

ARTICLE 10

Règlement intérieur

Le bénéficiaire s'engage à respecter les dispositions du règlement intérieur de l'Organisme de formation, relatif à l'hygiène, à la sécurité et à la discipline.

Le règlement intérieur est remis au bénéficiaire au plus tard lors de la signature du contrat et constitue un document annexe aux présentes CGV.

ART Formation — Stéphanie Barthelet

Organisme de formation certifié Qualiopi au titre des actions de bilan de compétences · SIRET 853 234 250 00027

bilan-transition.fr · 06 26 43 39 47